

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2021

---

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL6

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, après le mot : « distinction », sont insérés les mots : « de sexe, » et les mots : « , de race » sont supprimés.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression du mot "race" à l'article 1er de la Constitution avait été votée par l'Assemblée nationale en juillet 2018. Cette évolution, très attendue, ne remet nullement en cause le nécessaire combat contre le racisme et sa sanction, au contraire.

En outre, il convient de compléter la notion d'égalité de toutes et tous devant la loi sans distinction, par celle d'égalité entre les sexes.